

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2020-474 du 25 avril 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

NOR : PRMX2010644D

Le Premier ministre,

Vu le code civil, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'urgence,

Décète :

Art. 1^{er}. – Entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française l'arrêté du 25 avril 2020 modifiant l'arrêté du 15 février 2002 fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leur officine.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 25 avril 2020.

EDOUARD PHILIPPE